



Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2024

7. Rapport d'activités 2023 du Crous de Strasbourg

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 822-16 et suivants,

Après avoir entendu le rapport de Mme Sophie ROUSSEL, directrice générale du Crous de Strasbourg,

APPROUVE le rapport d'activités 2023 du Crous de Strasbourg et son annexe chiffrée.

Résultat du vote :

Nombre de participants au vote : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2024,

La présidente du conseil d'administration,
Madame Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
Région académique Grand Est